

### Résumé des critères de promotion valables à partir de l'année 2006/2007

NI: nombre de notes annuelles insuffisantes, i.e. notes strictement inférieures à 30 points

NB: nombre de branches

MG: moyenne générale annuelle pondérée

BF: branche fondamentale

CI: cycle inférieur (7<sup>e</sup>-4<sup>e</sup>)

CS: cycle supérieur (3<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup>)

### Décisions de promotions possibles

#### 1. Réussite

- si pas de notes insuffisantes (NI)
- si  $MG \geq 45$ , l'élève du CI réussit son année
- si l'élève peut compenser NI
- si l'élève réussit son/ses ajournement(s)

#### 2. Compensation

- aucune NI  $< 20$  peut être compensée
- si  $MG \geq 38$ , compensation de 2 NI
- si  $38 > MG \geq 36$  compensation d'1 NI
- limitée à 1 pour langues et mathématiques au CI
- aucune branche fondamentale ne peut être compensée au CS

#### 3. Ajournement

- si  $MG < 36$ , ajournement dans chaque branche à NI
- si NI non compensables (NI  $< 20$  ou plus de 2 NI)

#### 4. Echec

- nombre de NI  $> 1/3$  nombre de branches (arrondi vers le bas)
- ajournement(s) non-réussi(s)

### L'ajournement:

L'ajournement peut se faire sous 2 formes, selon la décision du conseil de classe:

1. Travail de vacances
  - a. fixé individuellement
  - b. se solde par une épreuve et une décision de promotion
2. Travail de révision
  - a. fixé individuellement
  - b. peut se solder par une épreuve dont le résultat est mis en compte comme un devoir en classe du premier trimestre

CI et CS: travail de vacances obligatoire pour une note non compensable  $< 20$

Le conseil de classe peut proposer un travail de révision avec ou sans épreuve aux élèves qui profitent d'une compensation.

En cas de questions, n'hésitez pas à contacter le SePAS (tel : 2604-3901/3902/3904)